

**DOSSIER DE PRESSE**  
**Séance plénière du 29 juin 2017**  
**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Lors de la séance plénière qui réunit les élus départementaux dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, ce jeudi 29 juin 2017, 35 dossiers sont à l'ordre du jour ainsi que l'examen du budget supplémentaire.

## LES DOSSIERS PHARES

<b>Budget supplémentaire 2017</b>	page 2
<b>Incidences de la loi NOTRe</b>	page 3
▶ Transfert de la compétence transport à la Région	
▶ Convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et du domaine halieutique	
<b>Schéma départemental de développement touristique de la Gironde</b>	page 4
<b>Charte épiceries sociales et solidaires</b>	page 5
<b>Augmentation du budget du CEDEF</b>	page 5
<b>Plan de covoitage</b>	page 6
<b>Signature de la convention de coopération pour lutter contre la fraude aux prestations sociales</b>	page 6

---

### Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - [typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)  
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - [l.gazal@gironde.fr](mailto:l.gazal@gironde.fr)

Site : [Gironde.fr](http://Gironde.fr) - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

## Budget supplémentaire 2017 : renforcement des solidarités humaines

*Le budget supplémentaire (BS) reprend les résultats de l'exercice précédent et ajuste les crédits votés lors du vote du budget primitif (BP) pour financer les dépenses nouvelles notamment dans le domaine du social.*

Le vote du budget primitif en décembre permet de réaliser dès janvier les dépenses nécessaires. Etabli avant la finalisation de la loi de finances, il implique une anticipation des recettes et des dépenses. Le compte administratif ainsi que les premiers mois d'exercice conduisent nécessairement à ajuster les enveloppes au cours de l'année. C'est l'objet du budget supplémentaire.

Le Budget Supplémentaire 2017 s'inscrit dans un contexte marqué par les obligations de la loi de finances 2017 et par des ajustements incontournables sur les dépenses de solidarité.

### Il est caractérisé par :

- ▶ **une augmentation des recettes de 26,2 M€**, pour un montant annuel de 1 507 M€.

#### A noter :

⇒ les droits de mutation (DMTO) ont été réévalués de +22 M€, soit un total de 322 M€ sur l'année (ce qui augmentera proportionnellement la contribution du Département au fond de péréquation). Cette augmentation des droits de mutation s'explique plus par une augmentation du volume des transactions immobilières que par l'augmentation de leurs prix.

⇒ pour la 4e année consécutive, le Département subit une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat de 25,8 M€ en raison de la contribution au redressement des finances publiques. **La dotation globale de fonctionnement du Département est ainsi passée de 210 M€ en 2013 à 124,1 M€ en 2017 (-41%).**

- ▶ **une augmentation des dépenses de fonctionnement de 29,4 M€**, pour préserver les équilibres territoriaux et répondre aux besoins sociaux croissants, soit un montant annuel de 1 419 M€.

⇒ cette augmentation est surtout liée au budget solidarité (+21,2 M€), avec notamment :

- + 10,5 M€ alloués à la protection de l'enfance, dont 2,4 M€ pour le CDEF ;
- + 3,3 M€ en faveur des allocations individuelles de solidarité ;
- + 3,7 M€ pour l'hébergement des personnes âgées et handicapées ;
- + 1 M€ pour le fonds d'appui à l'aide à domicile ;
- + 0,6 M€ pour les subventions aux modes de garde.

⇒ le Département fait également le choix d'étoffer ses effectifs de travailleurs sociaux (+1 M€) en raison des besoins grandissants sur le territoire.

Il apparaît donc un besoin de financement de 3,2 M€ compensés par l'excédent dégagé au CA 2016.

### Préserver la capacité à investir

L'exercice 2016 présente un excédent de 35,5 M€ dont une partie va financer les reports de dépenses non finalisées en 2016 (9,1 M€) et l'autre le solde des propositions nouvelles du BS (3,2 M€).

Pour l'investissement, les propositions nouvelles de ce BS sont entièrement couvertes par des décalages de crédits de paiement sur exercices ultérieurs. **Les 22 M€ dégagés au BS seront donc consacrés à accroître la capacité à investir sur les exercices futurs** par réduction du programme prévisionnel d'emprunt de 2017 qui est ramené à 87 M€.

## Loi NOTRe

### ► Transfert de la compétence transport à la Région

La loi NOTRe a prévu le transfert des transports non urbains et scolaires du Département vers la Région.

Ce transfert sera effectif au 1er septembre 2017.

Si la loi prévoit un certain nombre de dispositions pour régler ces questions, il était nécessaire dans un souci de bonne gestion partagée avec la Région de concrétiser ces transferts par une convention cadre, destinée à rappeler les grands principes des transferts et à préciser les modes opératoires.

L'objectif de cette convention est d'assurer une continuité d'exploitation et de gestion des transports interurbains et scolaires afin de conserver un même niveau de qualité et de performance des services que lorsque le Département en était le gestionnaire.

Le transfert inclut tout ce qui concourt à l'organisation des transports départementaux : le personnel, les contrats avec les prestataires, le mobilier urbain (abribus et poteaux) et la gare routière de Libourne.

### ► Convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et du domaine halieutique

A la suite de la loi NOTRe, le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) fixe le cadre et la coordination des interventions en matière de développement économique.

Celui de la Région Nouvelle-Aquitaine comporte une approche par filières stratégiques et dispose notamment d'un volet agricole, forestier et halieutique.

Le Département étant présent auprès des partenaires des mondes agricole, forestier et halieutique, il pourra intervenir pour aider à l'acquisition, la modernisation ou l'amélioration d'équipements de production, de transformation, de stockage ou de commercialisation (aides à l'investissement uniquement) ou pour mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement (aides au fonctionnement ou à l'investissement).

La convention précise les modalités du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour la conduite d'actions dans ces secteurs sur la période 2017/2020.

## Charte des épiceries sociales et solidaires

Les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Elles mettent à disposition de leurs adhérents des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière, dans le but de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable.

Depuis 2015, le réseau départemental des épiceries sociales et solidaires a été mis en place. A ce jour, il compte 16 épiceries en fonctionnement soutenues par le Département.

La charte départementale des épiceries sociales et solidaires est la résultante d'un travail entre le Département et le Réseau Départemental des épiceries sociales et solidaires pour promouvoir leur coopération.

Elle vise à définir les relations entre les partenaires sur la base de valeurs de principes partagés en respectant les rôles respectifs de chacun, et la diversité des fonctionnements.

Elle constitue la base de relations de confiance mutuelle afin de répondre aux mieux aux besoins croissants des personnes en difficulté, suivant un principe d'amélioration de la qualité.

»»» **Signature officielle le jeudi 6 juillet à 11h à l'Hôtel du Département**

## Augmentation du budget du Centre départemental de l'enfant et de la famille (CDEF)

Le CDEF accueille de façon inconditionnelle tous les enfants et jeunes qui sont confiés au titre de la protection de l'enfance au Président du Département. Son équipe a été confrontée - comme tous les CDEF en France - à de nombreuses tensions qui sont notamment liées à :

⇒ un sureffectif qui pèse sur l'ensemble des postes. A titre d'exemple, le nombre de repas servis par jour en 2015 était de 394. Il est passé à 504 en 2017, soit une augmentation de 35%.

⇒ une évolution du profil des jeunes accueillis qui, au-delà de leur situation sociale, présentent de plus en plus de troubles du comportement et/ou des problématiques de santé mentale. La durée de leur séjour dépasse souvent 6 mois de présence au CDEF.

**Malgré les tensions observées, la recherche d'un accompagnement de qualité de ces publics reste une priorité de l'exécutif départemental.** Aussi, pour permettre le bon fonctionnement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

»»» Le Département doit prévoir une **subvention d'équilibre supplémentaire de 2 407 010.91 €.**

## Schéma départemental de développement touristique de la Gironde

La Gironde vient de passer du 7e au **4e rang des départements les plus fréquentés par les Français** en voyage. Une attractivité qui peut être renforcée en affirmant son identité, en valorisant ses paysages, ses cultures et ses patrimoines... Si la Gironde détient de réelles perspectives de croissance de l'activité économique touristique, le contexte concurrentiel est important à l'échelle nationale et internationale.

Lors de sa séance plénière du 14 décembre 2016, le Département a retenu les orientations du Schéma d'aménagement touristique 2017-2021, qui dessinent sa politique de soutien aux territoires en matière de développement touristique.

Doper l'activité économique de cette filière de manière durable, est un moyen de pérenniser des emplois. En privilégiant un tourisme responsable respectueux de son identité, en favorisant l'itinérance et les mobilités douces, **la Gironde, peut répondre à la demande croissante d'une clientèle en recherche d'authenticité, combinant respect de l'environnement et préservation des spécificités locales.**

**Le numérique est également devenu un facteur essentiel de développement des destinations**, la couverture haut débit des zones touristiques à travers le plan Haut-Méga du Département constitue un véritable point d'appui pour l'économie touristique.

Il ressort du foisonnement des projets et des ambitions qui maillent la Gironde la nécessité de dégager un tronc commun de priorités départementales et de décliner par la suite les spécificités locales, parce que chaque territoire est différent et que les besoins et les ressources ne sont pas identiques d'un bout à l'autre de la Gironde.

A l'issue de la concertation, le Département retient cinq priorités pour le développement du tourisme girondin :

- ⇒ Tourisme Durable (économique, environnemental et solidaire)
- ⇒ Tourisme de découverte
- ⇒ Innovation et numérique
- ⇒ Slow-Tourisme
- ⇒ Accessibilité et mobilité

Gironde Tourisme participe et met en oeuvre la politique touristique du Département, à ce titre, pour 2017, le Département lui a attribué une subvention de **2 M€**.

»»» Retrouvez **le schéma départemental du tourisme** en ligne sur [www.gironde-tourisme.fr](http://www.gironde-tourisme.fr)

## Plan de covoiturage : autorisation de paiement de 2,5 millions d'euros

Le Département de la Gironde s'est engagé à diminuer l'impact environnemental des déplacements et tenter de résorber les bouchons en réduisant la dépendance à la voiture individuelle. Un des objectifs est d'inciter les Girondins à favoriser le covoiturage.

A ce titre les aménagements réalisés ont été menés en partenariat avec les communes, communauté de communes, sociétés concessionnaires d'autoroutes. Ces aires sont complémentaires et sont réalisées en concertation avec celles de Bordeaux Métropole, la COBAS, la COBAN et la CALI.

Au début de cette année 2017, **86 aires de covoiturage** sont à disposition des Girondins sur l'ensemble du territoire départemental avec 1 576 places de stationnement. Un site dédié à la mise relation des usagers est également à disposition des usagers via le site Transgironde.fr.

### L'acte II du plan covoiturage vise à :

- ⇒ **Soutenir une mobilité durable** avec une offre plurimodale (covoiturage, vélo, cars Transgironde, ...)
- ⇒ **Renforcer le déploiement des aires de covoiturage** sur le réseau routier départemental à proximité des grands axes routiers et notamment du réseau autoroutier (A10, A89, A62, A63, A65 et A 660)
- ⇒ **Innover** en proposant des aires dotées de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques
- ⇒ **Réaffirmer les partenariats** Département / communes / EPCI en définissant l'implication financière de chaque partie. Une convention précisera les modalités financières, de réalisation et de la gestion de l'aménagement.

### Programmation budgétaire :

La mise en œuvre de ce plan de relance implique un **financement dédié au covoiturage pour un montant de 2,5 M€** en autorisation de paiement pour environ une trentaine d'aires sur la période 2017 à 2020.

A plus long terme (2020/2022) d'autres aires sont en projet, pour un coût estimé à plus de 1 M€. Les dates de mise en service seront communiquées ultérieurement.

## Convention de coopération pour lutter contre la fraude aux prestations sociales

Lors du vote du budget prévisionnel 2017, le Conseil départemental a entériné la mise en place d'un **plan en faveur du juste droit au RSA**. Le Département s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de lutte contre le non recours à ce droit et contre la fraude.

Au delà de mesures opérationnelles, cette convention prévoit la **mise en œuvre d'un partenariat inter-institutionnel élargi et renforcé inscrivant le Département dans la lutte contre la fraude aux prestations sociales**, principalement au RSA, en lien avec les caisses (CAF et MSA) et le Procureur de la République.

### Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - [typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)  
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - [l.gazal@gironde.fr](mailto:l.gazal@gironde.fr)

Site : [Gironde.fr](http://Gironde.fr) - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)